



(Teslabel, 13/02/09) Nous [\(soir\)](#) rappelons notre lettre au premier Ministre et à la Ministre de la Santé, et

Au lieu de nous apporter une vraie réponse, L. Onkelinx esquivé le sujet et crée d'autres interrogations.

Page 1



Page 2



Questions :

Le fait que le gouvernement fédéral ne soit plus compétent pour diminuer les rayonnements, **lui donne-t-il le droit de les augmenter ?**

**La vente de licences supplémentaires par le gouvernement fédéral respecte-t-elle le principe de précaution** auquel la Belgique fédérale adhère, et le principe ALARA (as low as reasonably achievable) recommandé par le Conseil Supérieur de la Santé qui dépend du ministère fédéral SPF santé publique ?